

LA REPUBLIQUE.

Imprimé tous les jours, par F. DE LAURE.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi, 5 Janvier 1828.

Un grand nombre d'électeurs de cette ville recommandent à leurs coéquipiers de donner leurs suffrages à Mr. Pittman Dimittsky, à l'élection prochaine du Gouverneur.

La Législature de cet Etat doit s'asseoir lundi prochain et, cependant il n'y a que deux ou trois membres des paroisses de l'intérieur, qui se soient jusqu'à présent renfusés en cette ville. Espérons qu'ils se trouveront en progrès, lundi pour accueillir le succès du Gouverneur.

Nous donnons aujourd'hui la première séance de l'élégation de la Chambre des Représentants du Congrès des Etats-Unis : plusieurs bills d'un intérêt général y ont été présentés. Nous nous ferons un devoir, à l'avenir, de rendre sommairement un compte des délibérations qui pourraient intéresser quelqu'intérêt aux habitants de cet Etat.

Page 1.—Les gazettes de la Virginie, d'accord avec les correspondances partagées, ne nous laissent plus aucun doute sur les dispositions de ce pays en faveur de l'Administration. Et, grâce au ciel, la conséquence des révoltes de cet état attendue le résultat que désirent les amis de l'Administration. Néanmoins les amis de A. Jackson cherchent à tirer l'avantage, chez lui, de la justice et de la vérité, parce qu'il a été la cause d'abondantes révoltes dans l'Etat de la Virginie.

C'est avec peine que nous avons vu, dans l'Argus d'hier, la vivacité avec laquelle l'auteur de cette feuille a relevé les explications du journaliste, que nous avions données dans la réunion du Conseil de Ville du 20 Décembre dernier.

Nous nous sommes fait une loi de relâcher les discours et les observations des différents membres du Conseil; et jusqu'à ce que nous n'ayons reçu d'autre reproche que celui d'avoir raccommodé une phrase ; mais nous sommes loin de nous engager dans ce qui concerne le plus évidemment l'exécution de M. l'imprimeur du Conseil à remplir ses engagements ; et nous ne prétendons pas défendre que notre terrain. Que M. White ait été fondé ou non, à rappeler au Conseil les circonstances où l'on y a attendu les imprimés des résolutions proposées à la discussion ; qu'elles y aient été partagées, et que le Conseil ait remis à les discuter celles ayant plus requises, c'est pour nous chose étrangère ; et nous ne devons pas tenir compte que des paroles que nous avons mises dans la bouche de M. White. Or, il était question de l'imprimeur de la résolution sur les bals masqués, que l'on n'avait pas eu l'occasion de faire, et dont le sergent d'armes a été chercher l'Anglais pendant la discussion. Et c'est ce que nous faisons dire à M. White, dans notre rapport où nous nous croyons sûr de n'avoir pas commis d'erreur.

M. l'Éditeur de l'Argus nous accuse d'avoir été trop prompt pour nous être servi du terme de *bales de la trésorerie*. Nous ayons sans doute dans notre manière d'entendre, *bales* est un terme générique qui comprend toute espèce d'articles qu'il faut recevoir, soit des armées de campagne, soit des quittances, et si c'est une erreur, nous la prenons sur notre compte. Il est probable que M. White n'est arrivé du mot *comptes* qui est sans le plus d'usage, et qui du reste est plus particulier. Mais, dans tous les cas, la question, il dans le refus d'imprimer une phrase quelconque portant une date antérieure au marché, et non dans l'espèce de l'imprimé, où cette question n'est pas de tout régal.

Quant aux certificats produits à l'appui de l'article de l'Argus, ils prouvent, d'une part, que les *bales* de la trésorerie ont été régulièrement fournis, excepté l'article que nous avions compris sous la dénomination collective de *bales*, et que M. le trésorier désigne sous celle de *comptes*. D'autre part, le certificat de M. le secrétaire du Conseil de Ville prouve que M. l'imprimeur de la ville a régulièrement fourni les journaux du Conseil ; sans parler en rien des imprimés des résolutions.

Nous devons cette explication à la nécessité de prouver que nous mettons toute l'exactitude possible dans le rapport que nous faisons des opinions de MM. les derniers ; et nous prétendons de cette circonstance pour réprouver que nous ne prétendons pas donner le mot à mot, mais seulement la substance de leurs discours ; avec toute la sincérité dont nous sommes susceptibles.

DE L'INTÉRIEUR.

SENATE DU CONGRES.

Mardi, 11 Décembre. Le Sénat a procédé à l'élection des comités qu'on n'avait pas nommés hier, et les membres suivants ont été élus :

Comité des terres publiques—M.M. Burton, King, Eaton, Ellis, Lane.

Comité pour les réclamations des terres privées—M.M. Smith, Burrien, McKinley, Kane, Thomas.

Comité pour les transactions avec les Indiens—M.M. Benton, Foot, King, Cobb, White.

Comité sur les réclamations—M.M. Ru-

gle, Bell, Cobb, Chase, Rowan.

Comité sur le judiciaire—M.M. Van Bu-

ren, Seymour, Burrien, Rowen, Mayne.

Comité sur les bateaux et routes de poste—M.M. Johnson, Ky., Bishop, Elllis, Johnston, de la Louis, Tyler.

Comité sur les dépenses—M.M. Noble, Foot, Cobb, Chase, Marks.

Comité du district de Columbia—M.M. Eaton, Douglass, Noble, Chambers, Ridgely.

Comité sur le contingent des dépenses—M.M. Kane, Hendricks, Chambers.

Comité sur les bills à révision—M.M. Marks, Paris, Willie.

Le sénat s'est alors adjoint.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Soixante-dix petitions ont été présentées, aujourd'hui, et renvoyées aux divers comités. Nous avons remarqué les suivantes :

Une, des cultivateurs et fabricants en laines, du Massachusetts, demandant à ce qu'il leur soit accordé de plus amples protection, pour leurs intérêts respectifs.

Une autre, de la Chambre de Commerce et de plusieurs habitants de Charlestown, ainsi que de la Société d'Agriculture de la Caroline du Sud, contre une augmentation de droits sur les laitages.

Tels furent renvoyées au comité sur les manufactures.

M. Williams a présenté la résolution suivante :

Résolu, que le comité de révision soit requis d'enquêter sur l'urgence de rappeler le droit, imposté sur le sel importé aux Etats-Unis.

La question ayant été posée, elle fut décidée négativement.

Sur motion de M. Morgan, il a été résolu que le comité sur le judiciaire est requis d'enquêter sur l'urgence de réviser et réduire en un seul, les divers actes du Congrès établissant des modes de naturalisation ; de même, de voir s'il ne serait pas urgent d'accorder aux étrangers arrivés aux Etats-Unis avant le 14 Avril 1802,

M. Floyd, de la Virginie, a offert les résolutions suivantes :

Résolu, qu'un comité soit nommé pour s'enquérir sur l'urgence de prendre possession de la rivière Oregon, et de faire à ce sujet un rapport, par un bill ou autrement.

La résolution a été adoptée, et un comité de cinq membres a été décreté.

NOVEMBRE, 3 Déc.

Le jugement de Gardner, accusé de piraterie, a commencé Vendredi matin, et s'est terminé Samedi après-midi. Le jury, après une absence de 15 minutes, rendit un verdict de non-coupable. On doit se rappeler que Gardner commandait la govette William, en Août dernier, dans son voyage de Vera-Cruz aux Etats-Unis, et que tandis que le supercargage, qui était en partie propriétaire du bateau, était descendu sur une île anglaise pour se procurer du sel, Gardner, craignant d'être capturé par un croiseur anglais, mit à la rade pour ce port. Le supercargue s'étant rendu de suite ici, porta une accusation contre Gardner, comme ayant voulu s'emparer de son bateau.

NOUVELLES POLITIQUES.

NOVEMBRE, 10 Décembre.

La corvette Française La Raillouse, capitaine Lasse, est arrivée en 63 jours de Brest, hier, avec un grand nombre d'officiers et de marins pour compléter l'équipage de la frégate la Circe ; elle est porteur de dépêches pour le commandant Duval-Dailly. Immédiatement après son arrivée, la Silphie mit à la voile pour les Antilles. La frégate Franaise la Circe, commandeur Dailly, leva l'ancre à 5 heures et partit pour Toulon.

La Raillouse a constamment éprouvé des vents contraires. Le 25 de Novembre elle a rencontré un bateau naufragé, couché sur le côté, et paraissant être un brick ; le 1er de ce mois, elle a rencontré une govette naufragée, toute neuve, et sans une seule personne à bord. Sa cargaison consistait en farine, oignons &c. et elle était évidemment dépourvue de voiles, granes &c.

FEUILLETON.

Suite de Pérourou.

Pérourou ne tarda pas à venir à Lyon pour vendre les produits de son industrie et Dorval, qu'il regardait comme son bienfaiteur l'ayant rencontré, le fit en particulier et lui dit que des raisons qu'il lui expliquerait un jour, l'engageaient à se l'attacher, et que s'il voulait le servir avec vérité, il n'aurait pas lieu de s'en repentir. Pérourou parut satisfait quoiqu'il ignorât les vues de Dorval. Peu à peu ce fut à lui s'expliquer davantage, et finit par lui annoncer qu'il était dans l'intention de lui donner une éducation plus soignée que celle qu'il avait. Vous êtes, ajouta-t-il, encore, dans l'âge d'acquérir des talents ; mais comme mon intention n'est pas de vous faire abandonner sans fruit votre état, je vous promets, après le terme de deux ans que j'exige de vous, une somme capable de vous dédommager de l'emploi de votre temps, et de vous assurer un avenir. Mais, au préalable, je dois vous prévenir que, pendant cette durée, vous ne pourrez me quitter un instant, ni faire un pas hors de ma direction ; en conséquence, si vous vous soupçonnez à ces conditions, je exige de vous le serment de ne pas vous en écarter, et de garder un secret inviolable sur tout ce que vous verrez ou entendrez.

Hélas, dit Pérourou, ce que vous exigez de moi ne m'effraie nullement ; il m'en coûtera peu de me livrer avec ardeur à l'étude que vous savez que j'aime, et la pensée de pouvoir un jour remplir les vues de mon bienfaiteur, me sera rassurante. Mais mon pauvre père ! qui va le suivre ? qui le soulagera dans sa mi-

ture ? qui le consolerai pendant cette misère ? il est mal à vivre, le pauvre père. Dorval, à ces mots, se hâta de faire une réplique, qui avait pour une expression animée quand il s'était déjà reconnaissable, pris une teinte sombre, et ses yeux, qui avaient brillé d'un éclat si vif, s'obscurcirent de la crainte.

Dorval, tout à fait dans l'air de la piété filiale, prenant la main de Pérourou lui dit avec douceur, la sobriété pour ton vieux père, annonçait-il dignement, repose-toi sur mes soins, je t'en ferai passer des secours suffisants pour lui procurer une existence humaine et je l'illustrerai du parti que j'aurai pris de te garder près de moi, de façon à ce qu'il ne conserve aucunement inquiétude sur son sort. Ah ! monsieur, que de bonnes ! Et puisque mon bon père ne suffisera pas de mon éloignement, puisqu'il pourra par suite participer aux mêmes que vous me réservez, je vous remplirai de intentions, dispense de moi, donnez moi tout le travail que mes forces pourront supporter, et comprenez sur le zèle du patrice Pérourou.

Dorval sourit à ce discours, et l'assura qu'il ne lui faudrait que de la bonne volonté pour accomplir ses vues. Il l'offrit qu'il devait, pour un temps, oublier qu'il fut Pérourou, pour occuper uniquement du soin de soigner M. Dorval aux Finances du Etat, monsieur. Il l'engagera à s'adonner surtout à l'étude de la langue italienne, aux exercices du chapeau, et à s'appliquer à acquérir la grâce et la noblesse que l'on exige dans le maintien d'un homme distingué. Dès le lendemain, Pérourou qui s'était perdu en conjectures, fut mis de tout ce qui pouvait lui être nécessaire dans sa nouvelle situation ; de ce moment installe chez Dorval, comme lui étant recommandé par l'un de ses correspondans, il y reçut les leçons convenables au plan de son protecteur. Pendant un mois, châtaigna s'occupa spécialement à le rendre présentable, et il parut avoir assez gagné, sous le rapport des manières, pour être admis au cercle des amis. Tous en furent enchantés ; ils le traitrent comme s'il n'en jamais été Pérourou, et chaque jour son esprit leur semblait de développer davantage. Il s'exprimait avec justesse et praisait également avec franchise, ce qui émerveillait ses protecteurs.

(A continuer.)

NOVEMBRE PLUVIEUX.

L'exposition des produits de l'industrie française a fait connaître à quel point s'étaient améliorées plusieurs branches importantes, les fer, les aciers, les bronzes,

les tissus, les cuirs, les étoffes, les drapés,

les chaussures, les vêtements, les habits,

les gants, les bas, les collants, les chapeaux,

les étoffes, les drapés, les tissus, les cuirs,

les étoffes, les drapés, les tissus, les cuirs,